

Exercer la fonction de tuteur dans l'industrie

RS6264 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44588
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/02/2023
Date d'échéance	17/02/2026

Certificateur(s)

HAGE CONSEIL · SIRET : 50780994500037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux personnels des organisations industrielles souhaitant contribuer à la montée en compétences des nouveaux intégrés et des collaborateurs en mobilité interne et ainsi valoriser leur fonction de tuteur. Le tutorat en entreprise répond à des besoins bien précis : accueillir un nouvel employé, l'intégrer à son poste, faire en sorte qu'il s'implique dans ses fonctions, conforter le savoir-faire de l'entreprise, limiter le turn-over et prévoir la relève lors des départs à la retraite ; favoriser le développement de la polyvalence et de la poly compétences quand le collaborateur est déjà intégré dans l'organisation ; le tutorat existe quand la situation de travail est organisée afin de faciliter l'apprentissage progressif du métier dans le cadre d'une relation individualisée et formalisée.

Pour être efficient, le tutorat nécessite d'être réfléchi en amont de la réalisation, programmé en fonction non seulement de la recrue mais aussi de l'organisation industrielle et maîtrisé dans sa mise en œuvre. C'est une formidable opportunité pour l'accueil et l'intégration réussie des collaborateurs, mais aussi pour les tuteurs qui valorisent ainsi leur savoir-faire professionnel souvent acquis de longue date.

L'industrie est particulièrement demandeuse de ressources humaines, d'une part parce que ses sites sont souvent implantés en régions (zones moins urbanisées), dans des territoires où l'attractivité est parfois faible, d'autre part par qu'elle propose des emplois avec des contraintes particulières? : emplois manuels postés, travail du weekend (3x8, 5x8 notamment).

On ne recrute pas un tuteur pour former en interne, car tuteur n'est pas un métier. C'est une fonction supplémentaire qu'un collaborateur occupe en plus de ses fonctions habituelles, occasionnellement ou régulièrement, et directement liée à celles-ci? : c'est parce qu'un collaborateur est expert de son métier / poste de travail qu'il pourra avoir la capacité de tutorer. L'expertise d'un(e) tâche / mission / métier est donc une condition sine qua none pour être tuteur de ce (cette) tâche / mission / métier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueillir et intégrer le tuteur au sein d'une entreprise industrielle,
2. Structurer les compétences à acquérir ou à développer par le tuteur,
3. Faire acquérir et évaluer les compétences, postures et savoir-faire nécessaires au poste de travail.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être expert de son métier :

- Niveau 3 ou équivalent + 1 année d'expérience au poste de travail,
- ou minimum 2 ans d'expérience au poste de travail.

Avoir été formé :

- Avoir suivi la formation initiale « Mission tutorale », ainsi que la session de « Remobilisation mission tutorale » et / ou « Retour d'expérience mission tutorale »
- Être en situation d'emploi dans le poste concerné au moment de la certification.
Avoir réalisé intégralement au moins un tutorat.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Président : Personne désignée par l'organisme certificateur

Membres : Deux professionnels de la transmission de compétences extérieurs à l'organisme certificateur

Base légale

Date de décision	17/02/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/02/2026
Date de dernière délivrance possible	17/08/2026

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://hage-conseil1.jimdo.com/certification-pro/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6264/>